

la Chancellerie

à travers les siècles ...



15710



Sommaire

F4 H 18

la Chancellerie à travers les siècles

I^{re} partie : la place Vendôme

— Une initiative de Louvois	3
— Description de la place Vendôme	5
— Le joyau de la place Vendôme	5
— Quelques anecdotes sur les hôtels de la place Vendôme	7
— Les bâtiments de la Chancellerie	8

II^{re} partie : le chancelier dépositaire du sceau

— Le sceau	13
— Histoire du sceau	14
— Histoire du chancelier et de la garde du sceau	14
— Comment le chancelier donnait le sceau il y a deux siècles	18
— Contrefaire le sceau de l'Etat est un crime	19
— Liste des chanceliers et des gardes des Sceaux	21

Place Vendôme

Une initiative de Louvois

Les grands ministères sont désignés par leur adresse. Ainsi, dit-on « la place Beauvau » pour le ministère de l'Intérieur, ou « le quai d'Orsay » pour le ministère des Affaires étrangères.

La place Vendôme n'échappe pas à la règle. Depuis 1718, l'expression a toujours désigné l'hôtel des chanceliers puis le ministère de la Justice.

Il n'y a plus de chanceliers ; leur ancienne résidence est devenue l'hôtel de leurs successeurs, les gardes des Sceaux.

La place Vendôme reste un des centres de l'élégance parisienne. Le bon goût classique trouve son expression autant dans les façades qu'à la vitrine des grands joailliers et des célèbres couturiers établis là, sous les lambris du temps de Louis XIV ou Louis XV, à l'ombre de la gloire de l'Empire.

La place Vendôme est l'une des places dites royales, créées sur la rive droite au XVII^e siècle.

Cette place, d'abord baptisée place des Conquêtes puis place Louis-le-Grand lorsqu'elle fut ornée de la statue de son roi, changea encore de nom suivant les régimes successifs : place des Piques pendant la Révolution, place Vendôme à partir du Directoire (c'était le nom d'un hôtel construit au début du XVII^e pour un fils naturel d'Henri IV, le duc de Vendôme) et pendant quelques semaines, sous la Commune, place Internationale (c'était, sans le vouloir, rendre hommage au bronze des canons pris à tant de nations sur les champs de bataille d'Austerlitz !).

Elle a été conçue par le successeur de Colbert, Louvois, surintendant des bâtiments, arts et manufactures, et dessinée par J.-H. Mansart et Boffrand.

A l'origine, cette place devait constituer un écrin destiné à mettre en valeur la statue équestre du Roi-Soleil ; surtout on souhaitait rassembler là les hôtels destinés aux administrations et aux besoins officiels : hôtels des ambassadeurs extraordinaires, des académies, des médailles, de la bibliothèque du roi. Car le roi, à cette époque, résidait tout près, au palais du Louvre. Les services royaux devenaient plus importants, ressentant déjà les effets de la centralisation du pouvoir et de sa sédentarisation. Quant au quartier, il devait, par son activité et son élégance, illustrer la prospérité du royaume. Mais entre-temps, Louis XIV poursuivait le projet beaucoup plus ambitieux de construire Versailles. Il demanda donc à Mansart de convertir cette initiative devenue trop coûteuse et moins utile, en une opération de promotion immobilière. Les acquéreurs, de simples particuliers, devaient respecter l'ordonnance générale des lieux.

Cette affaire, qui se présentait sous forme de vente de terrains, débuta lentement. Les premiers propriétaires furent des financiers. A la mort de Louis XIV, il restait encore près de la moitié des terrains à vendre. Law, au sommet de sa gloire, acheta tous les emplacements encore disponibles et s'y fit construire un hôtel.

Au milieu du XVIII^e siècle, la place était achevée.



Description de la place Vendôme

Cette place est presque carrée : 213 mètres sur 224. Elle dispose de deux issues : au sud, la rue de Castiglione, voie en arcade qui donne sur la rue de Rivoli et le jardin des Tuileries ; au nord, la rue de la Paix qui aboutit à la place de l'Opéra. Les façades des hôtels qui bordent la place Vendôme sont identiques, à l'exception de deux avant-corps qui coupent la ligne générale dans sa longueur.

L'entrée du ministère de la Justice est située dans l'avant-corps du côté ouest.

Les façades sont constituées d'un rez-de-chaussée à arcades et de trois étages (entresol très bas, premier étage de plus de 5 mètres, second étage de 3,5 mètres). Les fenêtres des premier et second étages sont flanquées de pilastres à chapiteaux corinthiens.

Quant aux toits, ils comportent en alternance des baies et des lucarnes.

Le joyau de la place Vendôme

Rappelons que le projet initial était de faire une place pour mettre en valeur une statue équestre du Roi-Soleil. Cette statue, œuvre de Girardon, sommeilla longtemps dans un hangar et fut enfin inaugurée en 1699 par le gouverneur de Paris.

Près de cent ans plus tard, elle fut abattue pour « laisser la place » à une statue de la liberté. Le projet ne semble pas avoir abouti.

Napoléon décida d'y dresser une colonne à sa gloire et à celle de la Grande Armée. Cette colonne fut coulée dans un bronze martial, celui de 1 200 canons pris à Austerlitz. Haute de 43,50 mètres, elle est constituée de 378 pièces plaquées contre une colonne creuse en maçonnerie. A l'origine, une statue de l'empereur

coiffait ce monument. Mais la Restauration fit fondre cette statue : l'empereur devint, grâce à l'art des fondeurs, Henri IV à cheval, dressé à contre-courant de la Seine sur le Pont-Neuf. Une fleur de lys couronna la colonne.

Curieusement la monarchie de Juillet y réinstalla Napoléon ; mais cette fois-ci, l'empereur avait l'allure d'un notable rondouillard contemplant ses terres, vêtu d'une solide redingote et coiffé d'un petit chapeau. Vexé, Napoléon III substitua à la représentation embourgeoisée de son oncle un Napoléon revêtu des insignes de la majesté romaine. C'est celui que l'on peut admirer aujourd'hui.

Mais avant de connaître le repos au milieu des embouteillages et des volutes d'oxyde de carbone, cette statue fut la cible des communards inspirés par le célèbre Courbet, président de la commission des Beaux-Arts. Le 16 mai 1871, l'empereur, la tête ceinte d'une couronne de laurier, s'écroula avec la colonne sur un lit de fumier et de fascines. Il avait fallu plusieurs heures d'efforts acharnés de la part d'ouvriers dont l'entrain était soutenu par la *Marseillaise* et le *Chant du départ*. Peu après, Courbet fut condamné par le conseil de guerre à six mois d'emprisonnement et 500 francs d'amende ; il dut surtout payer la restauration de la colonne et de la statue.



**Quelques anecdotes sur les hôtels
de la place Vendôme**

Côté ouest (les numéros sont impairs).

L'hôtel sis au n° 11, maintenant réuni au n° 13, abritait le quartier général de l'état-major de la division de Paris. C'est là qu'a conspiré le général Malet, profitant de l'éloignement de l'empereur, aux prises avec la campagne de Russie. Dans la nuit du 23 octobre 1812, il y fut arrêté.

L'hôtel sis au n° 15 fut acheté en 1896 au duc de Gontaud-Biron, duc de Biron de Lauzun, par une société anglaise qui l'aménagea en hôtel de luxe et en confia l'animation à César Ritz. Le directeur conserva à cette demeure son allure et son atmosphère qui donnent à chaque client l'impression d'être chez soi. Le prince de Galles en était un hôte familier.

Cet hôtel comporte de nombreux appartements où quelques pensionnaires vivent à l'année. C'est là que Coco Chanel résidait et qu'elle acheva sa vie.

L'hôtel sis au n° 17, après avoir appartenu à la comtesse d'Evreux, fut la propriété du baron de Thiers qui, au milieu du XVIII^e siècle, réunit la plus fabuleuse collection privée de Paris. Elle comportait les toiles des plus grands maîtres : Michel-Ange, Raphaël, Rembrandt, etc. A sa mort, sa bibliothèque de 4 500 ouvrages fut dispersée. L'impératrice Catherine de Russie acquit ces toiles qu'on peut admirer aujourd'hui au musée de l'Ermitage à Leningrad. Cette demeure devint pendant quelques années, jusqu'en 1832, la résidence du président de la Chambre des députés. En 1861, le crédit foncier s'y installa.

L'hôtel sis au n° 17 fut celui de Law.

Côté est (numéros pairs).

Au n° 8, mourut Chopin, trois semaines seulement après son installation dans les lieux, en septembre 1849. C'est là aussi que résida Eugénie de Montijo et qu'elle reçut, le 1^{er} janvier 1853, la demande en mariage de Napoléon III.

Dans l'hôtel sis au n° 16, s'installa en 1778 le docteur Mesmer, célèbre pour ses méthodes thérapeutiques. Il utilisait, on le sait, un baquet rempli d'eau, de verre pilé et de limaille de fer. De ce baquet sortaient des tiges métalliques que ses patients appliquaient sur leurs maux. En même temps, encouragés par une musique d'ambiance, ils se tenaient par la main pour former une chaîne magnétique. Mesmer, apparaissant tel Amphitryon, caressait ses clients d'une baguette. Le succès de cette méthode fut considérable. Ses clients, presque tous gens de qualité, fréquentaient son hôtel assidûment et adhérèrent au rite maçonnique qu'il venait de fonder : la Société de l'harmonie.

Mais l'Académie, dépositaire du savoir, était là qui veillait. Elle fit condamner le docteur Mesmer pour avoir soigné en dehors des règles. Tombé en disgrâce mais nanti des contributions de ses fidèles, il se rendit chez les Helvètes auprès desquels il acheva ses jours.

Les bâtiments de la Chancellerie

En 1699, Joseph de la Vieuville et son épouse achetèrent un terrain et y firent construire un hôtel sur les plans de Mansart. A leur mort, l'hôtel fut vendu au financier Poisson de Bourvalais, qui ajouta à son jardin un terrain donnant sur la rue Neuve de Luxembourg (actuelle rue Cambon).

Poisson, financier trop riche dans une France appauvrie à l'avènement de Louis XV, fit l'objet de poursuites judiciaires. Il fut finalement jeté à la Bastille. Deux ans plus tard, il en sortait grâce à un accord qui comportait entre autres conditions, le transfert au roi de la propriété de son hôtel.

Un arrêt du Conseil du roi, en date du 5 septembre 1718, affecta cet hôtel au logement des chanceliers de France. Décision que Saint-Simon commente en termes acides :

« Ce fut une galanterie, dit-il, que le duc de Noailles, président du Conseil des finances, fit, aux dépens du roi, à son ami le chancelier d'Aguesseau. »

En réalité, la plupart des bureaux de la Chancellerie se trouvaient à Versailles.

Jusqu'à l'abolition, en 1790, de la charge viagère de chancelier, trois chanceliers se succédèrent place Vendôme : Henri-François d'Aguesseau (2 février 1717 - 27 novembre 1750 ; Guillaume de Lamoignon (9 décembre 1750 - 14 septembre 1768 ; René-Nicolas de Maupeou (15 septembre 1768 à la Révolution).

Car même en exil dans ses terres - ce fut le cas de Maupeou dès 1774 - le chancelier conservait la jouissance de son hôtel. En ce qui concerne ce dernier, ce fut en fait son fils qui occupa les lieux. Et même pendant la Révolution, il les partagea avec le nouveau garde des Sceaux, Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux.

En l'An III, les ministères ayant été supprimés, on institua la commission des administrations civiles, police et tribunaux qui siégea à la « Maison ci-devant de la Justice, place des Piques ». Puis, cette « commission » céda la place au département de la justice le 5 septembre 1795, soit un an et demi plus tard.

A cette époque, fut fixé sur la façade (à gauche de l'entrée), un mètre gravé dans la pierre et limité par deux butées de cuivre pour accoutumer la population aux nouvelles mesures.

En 1799, la Chancellerie prit à bail l'hôtel sis au n° 17.

En raison du coût élevé de cette location, un nouvel immeuble dut être construit dans les jardins bordant l'actuelle rue Cambon. Les travaux ayant pris fin en

1828, le bail fut résilié. Mais ces constructions avaient été entreprises au mépris des servitudes stipulées dans les cahiers des charges de la place Vendôme.

Deville, le bailleur délaissé du n° 17 fit condamner la Chancellerie, par jugement du 30 janvier 1828 rendu par le tribunal de la Seine, à démolir cet immeuble « si mieux n'aimait la famille Deville opter pour une juste indemnité ».

Cette perche fut attrapée par les parties qui transigèrent moyennant le versement à Deville de la somme de 60 000 francs.

En 1827, le comte de Peyronnet, alors garde des Sceaux, ayant déjà vécu pendant six ans dans l'entresol nu, délabré et obscur, décida de transformer le second étage en appartement. Mais les travaux furent entrepris et payés en violation des règles de la comptabilité publique.

Peyronnet quitta le ministère de la Justice le 4 janvier 1828, remplacé par Portalis.

Le 4 mai 1829, Marchal, député, l'accusa d'avoir vendu divers objets appartenant à la Chancellerie, notamment une tapisserie représentant... le jugement de Salomon.

Le groupe politique de Marchal réclama la mise en accusation de Peyronnet devant la Chambre des pairs. Après de nombreuses péripéties parlementaires, Peyronnet, grâce au soutien de la Chambre des pairs, échappa aux poursuites. En définitive la Chambre des députés adopta un texte de loi portant allocation au ministère de la Justice d'un crédit extraordinaire de 65 000 francs sur l'exercice 1828 pour règlement des travaux ordonnés irrégulièrement.

A son tour, le Crédit mobilier (occupant l'actuel hôtel Ritz) fit édifier contre le mur mitoyen des constructions qui violaient les servitudes évoquées. Il reconnut le caractère précaire de ces constructions et s'engagea, à titre de transaction, à verser aux Domaines une redevance annuelle de 100 francs !

Au cours du siège de Paris, une infirmerie fut installée au ministère. Du 24 décembre 1870 au 22 février 1871, 39 lits répartis en 7 salles accueillirent 27 blessés et 47 malades.

En 1939, le jardin fut bouleversé et les grands arbres abattus pour aménager un abri contre les bombardements.



Le Sceau

Le sceau dont l'origine se perd dans la nuit des temps a toujours été entouré d'une *aura* de respect, voire de mystère.

Le grand sceau, celui du roi, pouvait seul transformer des projets ou des souhaits en ordres ou lois irrévocables.

Symbole du pouvoir, le sceau sanctionnait, dans son caractère sacré, la volonté du roi. Le sceptre, prolongement du bras, exprimait la force physique tandis que le sceau représentait la force spirituelle de son pouvoir.

Le sceau authentifiait les actes importants de l'Etat. C'était un instrument de validation indispensable au fonctionnement de l'Etat. C'est ainsi qu'en Angleterre, Edouard II emportant dans sa fuite le sceau, a pu paralyser pendant plusieurs semaines la vie administrative de son royaume. Innombrables étaient les actes scellés sous la monarchie, les lois et règlements (édits, ordonnances et déclarations), les décrets de grâce, de naturalisation. Si les souverains et les régimes ont tous eu un sceau, les républiques en ont néanmoins limité l'usage. La II^e République ne scella plus que les actes majeurs : lois, décrets et traités diplomatiques. Puis, devant la prolifération législative, la III^e République a réservé l'usage du sceau aux seuls traités diplomatiques. Et encore ! Le dernier traité scellé a été le traité de Versailles en 1919 ! Depuis les seuls actes scellés ont été les Constitutions de 1946 et de 1958. Le sceau, aujourd'hui objet de curiosité, est déposé dans le bureau du garde des Sceaux.

Le chancelier dépositaire du sceau

Histoire du Sceau

En France, les Mérovingiens ont été les premiers à utiliser un sceau. Chaque roi choisissait son sceau, pièce unique, qui disparaissait avec lui. En fait, Henri I^{er} a fixé pour huit siècles le type de majesté qui a été adopté par tous les rois : le souverain est représenté en pied, siégeant sur son trône. Les premiers sceaux ont été de simples bagues. Les rois le portèrent ensuite en pendentif. Puis le sceau devenu plus encombrant atteignit 11 à 12 centimètres de diamètre. Il fut alors conservé dans un coffret. Il était apposé à la main jusqu'à l'Empire, et depuis lors il fut appliqué à l'aide d'une presse. L'Etat ne dispose que d'un seul sceau. Toutefois Bonaparte, premier Consul, se servait pour sceller les actes officiels d'un sceau personnel « Au nom du peuple français — Bonaparte premier Consul ».

Le sceau actuel a été dessiné par Barre pour la II^e République. Il représente la liberté sous les traits d'une plantureuse Junon coiffée d'une couronne laurée et radiée à sept pointes. D'un bras, elle tient un faisceau traversé d'une pique (symbole de la liberté sous la Convention) et posé sur son genou. De l'autre bras, elle s'appuie sur un gouvernail frappé d'un coq, la patte posée sur le globe. Près du gouvernail, se trouve une urne sur laquelle sont gravées les lettres S.U. (suffrage universel). A ses pieds est étalé un matériel qui symbolise les activités de la nation : industrie, agriculture, arts, etc.

Tout autour figure la formule : « République française, démocratique, une et indivisible ».

Histoire du chancelier et de la garde du sceau

La garde du sceau a été confiée dès le début de la monarchie mérovingienne à un dignitaire de la couronne qui fut appelé « grand référendaire » puis « apocri-siaire ou archi-chancelier » enfin « chancelier » à partir des Capétiens.

Choisi dans l'entourage du monarque et fréquemment parmi les personnalités ecclésiastiques éminentes (archevêques de Reims, de Sens, etc.), ce n'est qu'à partir du règne de Louis XII qu'il fut toujours désigné parmi les magistrats du parlement de Paris.

Philippe-Auguste fut le premier roi à organiser la vie administrative de la cour. Il nomma des officiers royaux, c'est-à-dire des personnages titulaires de leur office ou charge. Chaque membre de cette cour avait à la fois des fonctions domestiques et politiques. C'est ainsi que le chancelier, jusqu'au règne de Philippe le Bel, s'occupait de la chapelle royale et de la direction du service des écritures royales. A ce titre-là, il était chargé d'authentifier les décisions du roi par le sceau qu'il avait reçu en dépôt. Le chancelier disposait d'un personnel de rédacteurs appelés notaires-secrétaires. Parmi ces lettrés, certains furent attachés à la personne du roi. Leurs successeurs devinrent au XVII^e siècle secrétaires d'Etat.

Titulaire d'un office spécial qui n'était ni vénal ni héréditaire, le chancelier était nommé à vie, à moins d'une démission ou d'une éventuelle forfaiture judiciairement constatée ; c'est ainsi que sous François I^{er}, Guillaume Poyet fut condamné pour malversation et destitué de sa charge.



SCEAU DE PHILIPPE-AUGUSTE

Photo : Service Photographique des Archives nationales.

Bien que nommé à vie, il pouvait être déchargé de ses fonctions à la discrétion du roi qui reprenait alors le sceau et s'en servait lui-même. A partir d'Henri III (1574-1589), presque tous les rois ont assumé personnellement cette tâche pendant quelque temps. Louis XV, le roi qu'on dit frivole, n'a-t-il pas gardé le sceau pendant 4 ans ! Mais le plus souvent, le roi confiait le sceau à un personnage désigné à titre précaire « le garde des Sceaux ».

Le chancelier sans les Sceaux perdait son pouvoir et devait attendre de rentrer en grâce. Sa charge était alors purement honorifique. Il est curieux de constater qu'à partir de Louis XIII, cette situation était assez fréquente.



SCEAU DE LOUIS XV

Photo : Service Photographique des Archives nationales.

Le chancelier était le premier personnage du Conseil du roi. Il disposait d'un pouvoir original et dangereux — ce qui explique les éclipses que nombre de chanceliers ont connues : le pouvoir d'adresser au roi des « remontrances » lorsqu'il voyait des obstacles au scellement d'un acte. Mais si le roi passait outre à ces observations, le chancelier scellait alors le document non sans avoir précisé « lettre scellée de l'express mandement du roi ». Ses pouvoirs administratifs s'étendirent jusqu'au XVII^e siècle : il proposait et décidait même la nomination des différents agents royaux ; il veillait au bon fonctionnement des rouages administratifs et judiciaires ; il allait même jusqu'à participer à l'élaboration des textes législatifs ; il avait enfin la direction de la police.

Dès le XVI^e siècle, le Conseil du roi se scinda en raison de la nature des affaires. Les affaires judiciaires étaient examinées par la division que présidait le chancelier : elle jugeait les affaires relevant de la « justice retenue » (il s'agissait de recours en cassation et de l'exercice du droit général d'évocation dont disposait le roi).

Au XVII^e siècle, le chancelier était avec les maréchaux le dernier grand officier de la couronne qui se rattachait à la tradition médiévale.



SCEAU DE LA DEUXIEME REPUBLIQUE
UTILISE EGALEMENT
SOUS LA TROISIEME, QUATRIEME ET
CINQUIEME REPUBLIQUE

**Comment le chancelier
donnait le sceau il y a deux siècles**

Sa position en tant que chef de la justice le plaçait au-dessus des autres « ministres ». Il était ainsi le seul membre de l'entourage royal à être dispensé d'assister aux funérailles du roi et de porter le deuil. Car la justice ne cessait jamais, ce qui la situait, ainsi que son représentant, au-dessus de toute contingence humaine, fût-ce la mort du roi.

Mais dès la fin du XVI^e siècle, la fonction du chancelier se dépolitisa au profit des secrétaires d'Etat. Le chancelier devint en quelque sorte le premier fonctionnaire du royaume. Il perdit ses attributions en matière de police. En revanche, il se vit confier la tutelle des universités et des académies.

La masse des documents à sceller nécessitait sous l'Ancien Régime un personnel nombreux. Donner le sceau était vraiment au temps du chancelier d'Aguesseau, premier occupant officiel de la place Vendôme, une cérémonie. Elle avait lieu deux fois par semaine, l'une à Versailles, l'autre à Paris. Nombreuse et brillante était l'assistance. L'étiquette réglait tout dans les moindres détails : place des invités, costumes et accessoires. Voici les techniciens qui officiaient : quatre scelleurs servant par trimestre, sans compter les honoraires et ceux en survivance, deux portecoffres, servant par semestre, un fourrier ordinaire, deux ciriers (qui tenaient la cire prête dans une pièce voisine), un valet chauffe-cire. Quant au chancelier, il était assis flanqué de deux huissiers portant une masse. On relevait aussi un « trésorier général ancien, alternatif et triennal des émoluments du sceau de la grande Chancellerie de France » et quatre contrôleurs généraux de l'audience servant par trimestre. Cette pompe dura jusqu'à la Révolution. En 1791, la loi organisant le ministère de la Justice accorda au ministre seulement un officier et trois gardes pour veiller sur le sceau de l'Etat.

**Contrefaire le sceau de l'Etat
est un crime**

Qu'on médite l'article 139 du Code pénal ! « Ceux qui auront contrefait le sceau de l'Etat ou fait usage du sceau contrefait, seront punis de la réclusion criminelle à perpétuité. Les sceaux contrefaits seront confisqués et détruits. »



Liste des chanceliers et des gardes des Sceaux

FRANÇOIS I^{er} (1^{er} janvier 1515 - 31 mars 1547)*

DE LA MARTHONIE, premier président du parlement de Paris, chancelier, 1515 - 1523.

Jean BRINON, premier président du parlement de Paris, chancelier, 1523 - 1535.

Mathieu DU BOURG, premier président du parlement de Paris, chancelier, 16 juillet 1535 - 1^{er} novembre 1538.

Mathieu DE LONGUEJOUE, chevalier, évêque de Soissons, chancelier, 2 novembre 1538 - 11 novembre 1538.

Guillaume POYET, premier président du parlement de Paris, chancelier, 12 novembre 1538 - 8 août 1542.

François DE MONTHOLON, premier président du parlement de Paris, garde des Sceaux, 9 août 1542 - 12 juin 1543.

François ERRAUT, chevalier, seigneur de Chemars, maître des requêtes, président au parlement de Turin, chancelier, 17 avril 1545.

Mathieu DE LONGUEJOUE, chancelier, 4 septembre 1544 - 17 avril 1545.

François OLIVIER, chevalier, seigneur de Leuville, président au parlement de Paris, chancelier, 18 avril 1545 - 31 mars 1547.

* Pour des raisons de place, cette liste commence à François I^{er}. En effet il n'a pas semblé nécessaire de remonter jusqu'au règne de Clovis, point de départ de l'institution.

Signalons à titre d'exemple quelques grands chanceliers de l'époque capétienne : Etienne de Garlande (Louis VI), Hugues du Puiset (Louis VII), Guérin, évêque de Senlis (Philippe-Auguste), Simon de Brion (Saint Louis) devenu pape sous le nom de Martin IV en 1281, Pierre Flotte et Guillaume de Nogaret (Philippe IV), Guillaume Flotte (Philippe VI), Guillaume Jouvenel des Ursins (Charles VII).

HENRI II (31 mars 1547 - 10 juillet 1559)

François OLIVIER, chancelier, 31 mars 1547 - 2 janvier 1551.

Jean BERTRAND, cardinal-archevêque de Sens, premier président du parlement de Toulouse, puis de Paris, chancelier, 22 mai 1551 - 10 juillet 1559.

FRANÇOIS II (20 juillet 1559 - 5 décembre 1560)

François OLIVIER, chancelier, 20 juillet 1559 - 30 mars 1560.

Michel DE L'HOSPITAL, conseiller au parlement de Paris, chancelier, 2 juin 1560 - 5 décembre 1560.

CHARLES IX (5 décembre 1560 - 30 mai 1574)

Michel DE L'HOSPITAL, chancelier, 5 décembre 1560 - 6 février 1573.

Jean DE MORVILLIERS, évêque d'Orléans, garde des Sceaux, 24 mai 1568 - 22 mars 1571.

René DE BIRAGUE, cardinal, évêque de Soissons, garde des Sceaux, 22 mars 1571, chancelier, 6 février 1573 - 30 mai 1574.

HENRI III (30 mai 1574 - 2 août 1589)

René DE BIRAGUE, 30 mai 1574 - 26 septembre 1578.

Philippe HURAUULT, comte de Cheverny, garde des Sceaux, 26 septembre 1578 - 9 décembre 1583, chancelier, 31 août 1588.

François DE MONTHOLON, seigneur d'Aubervilliers, avocat au parlement de Paris, 2^e du nom, garde des Sceaux, 9 septembre 1588 - 1^{er} août 1589.

HENRI IV (2 août 1589 - 14 mai 1610)

Philippe HURAUULT, chancelier, 1^{er} août 1590 - 30 juillet 1599.

Ponponne DE BELLIEVRE, seigneur de Gorgnier, président au parlement de Paris, chancelier, 2 août 1599 - 2 janvier 1605.

Nicolas BRUSLART, seigneur de Sillery, premier président du parlement de Paris, garde des Sceaux, 3 mars 1605 - mars 1606.

Ponponne DE BELLIEVRE, chancelier, mars 1606 - 9 septembre 1607.

Nicolas BRUSLART, chancelier, 10 septembre 1607 - 14 mai 1610.

LOUIS XIII (14 mai 1610 - 14 mai 1643)

Nicolas BRUSLART, chancelier, 14 mai 1610 - 1^{er} octobre 1624, garde des Sceaux, 14 mai 1610 - mai 1616.

Guillaume DU VAIR, évêque et comte de Lisieux, premier président du parlement de Provence, garde des Sceaux, mai 1616 - 24 novembre 1616.

Claude MANGOT, conseiller d'Etat, garde des Sceaux, 25 novembre 1616 - 24 avril 1617.

Guillaume DU VAIR, garde des Sceaux, 25 avril 1617 - 2 août 1621.

Charles D'ALBERT, duc de Luynes, connétable de France, chef du Conseil du roi, garde des Sceaux, 3 août 1621 - 15 décembre 1621.

Mery DE VIC, seigneur d'Ermenonville, conseiller d'Etat, garde des Sceaux, 24 décembre 1621 - 12 septembre 1622.

Louis LEFEVRE, seigneur de Caumartin et de Boissy, président du parlement de Paris, garde des Sceaux, 23 septembre 1622 - 21 janvier 1623.

Nicolas BRUSLART, chancelier, 23 janvier 1623 - 2 octobre 1624, garde des Sceaux, 23 janvier 1623 - 21 janvier 1624.

Etienne D'ALIGRE, conseiller d'Etat, ancien président au parlement de Bretagne, chancelier, 3 octobre 1624 - 21 décembre 1635, garde des Sceaux, 21 janvier 1624 - 31 mai 1626.

Michel DE MARILLAC, conseiller d'Etat, garde des Sceaux, 1^{er} juin 1626 - 12 novembre 1630.

Charles DE LAUBESPINE, marquis de Châteauneuf, conseiller d'Etat, garde des Sceaux, 14 novembre 1630 - 25 février 1633.

Pierre SEGUIER, de l'Académie française, président de chambre au parlement de Paris, garde des Sceaux, 28 février 1633 - 19 décembre 1635, chancelier et garde des Sceaux, 19 décembre 1635 - 14 mai 1643.

LOUIS XIV (14 mai 1643 - 1^{er} septembre 1715)

Pierre SEGUIER, chancelier et garde des Sceaux, 14 mai 1643 - 1^{er} mars 1650.

Charles DE LAUBESPINE, marquis de Châteauneuf, conseiller d'Etat, garde des Sceaux, 2 mars 1650 - 4 avril 1651.

Mathieu MOLE, premier président du parlement de Paris, garde des Sceaux, 5 avril 1651 - 14 avril 1651.

Pierre SEGUIER, chancelier et garde des Sceaux, 14 avril 1651 - 7 septembre 1651.

Mathieu MOLE, garde des Sceaux, 9 septembre 1651 - 3 janvier 1656.

Pierre SEGUIER, chancelier et garde des Sceaux, 11 janvier 1656 - 28 janvier 1672.

Etienne D'ALIGRE, doyen du conseil d'Etat, 2^e du nom, garde des Sceaux, 24 avril 1672, chancelier et garde des Sceaux, 8 janvier 1674 - 25 octobre 1677.

Michel LETELIER, marquis de Barbezieux, conseiller et ministre d'Etat, 3^e du nom, chancelier et garde des Sceaux, 29 octobre 1677 - 30 octobre 1685.

Louis BOUCHERAT, comte de Compans, conseiller d'Etat, chancelier et garde des Sceaux, 1^{er} novembre 1685 - 2 septembre 1699.

Louis PHELIPPEAUX, comte de Pontchartrain, conseiller au parlement de Paris, chancelier et garde des Sceaux, 5 septembre 1699 - 1^{er} juillet 1714.

Daniel-François VOISIN, seigneur de la Noraye et du Mesnil-Bourrée, conseiller d'Etat, chancelier et garde des Sceaux, 2 juillet 1714 - 1^{er} septembre 1715.

LOUIS XV (1^{er} septembre 1715 - 10 mai 1774)

Daniel-François VOISIN, chancelier et garde des Sceaux, 1^{er} septembre 1715 - 1^{er} février 1717.

Henri-François D'AGUESSEAU, seigneur de Fresnes, procureur général au parlement de Paris, chancelier, 2 février 1717 - 27 janvier 1718.

Marc DE VOYER DE PAULMY, marquis d'Argenson, conseiller d'Etat, garde des Sceaux, 28 janvier 1718 - 6 juin 1720.

Henri-François D'AGUESSEAU, chancelier et garde des Sceaux, 7 juin 1720 - 28 février 1722.

Joseph - Jean-Baptiste FLEURIAU, seigneur d'Armenonville, conseiller d'Etat, garde des Sceaux, 1^{er} mars 1722, chancelier et garde des Sceaux, 25 octobre 1722 - 15 août 1727.

Germain-Louis DE CHAUVELIN, président de chambre au parlement de Paris, garde des Sceaux, 17 août 1727 - 19 février 1737.

Henri-François D'AGUESSEAU, chancelier, 15 août 1727, chancelier et garde des Sceaux, 20 février 1737 - 27 novembre 1750.

Guillaume DE LAMOIGNON DE BLANCMESNIL, seigneur de Malesherbes, président au parlement de Paris, chancelier, 9 décembre 1750 - 14 septembre 1768.

Jean-Baptiste DE MACHAULT D'ARNOUVILLE, conseiller au parlement de Paris, garde des Sceaux, 29 novembre 1750 - 1^{er} février 1757.

Nicolas-René BERRYER, conseiller au parlement de Paris, garde des Sceaux, 13 octobre 1761 - 15 août 1762.

FEYDEAU DE BROU, garde des Sceaux, 1^{er} octobre 1762 - 1^{er} octobre 1763.

René-Charles DE MAUPEOU, premier président du parlement de Paris, vice-chancelier et garde des Sceaux, 4 octobre 1763 - 14 septembre 1768, chancelier, 15 septembre 1768.

René-Nicolas DE MAUPEOU, premier président du parlement de Paris, chancelier, 15 septembre 1768 - 10 mai 1774.

LOUIS XVI (10 mai 1774 - 21 janvier 1793)

René-Nicolas DE MAUPEOU, chancelier, 10 mai 1774 - 24 août 1774.

Armand-Thomas HUE DE MIROMESNIL, premier président du parlement de Rouen, garde des Sceaux, 24 août 1774 - 11 mars 1787.

Chrétien-François DE LAMOIGNON, président au parlement de Paris, garde des Sceaux, 12 mars 1787 - 19 septembre 1788.

Charles DE PAULE DE BARENTIN, avocat général au parlement de Paris, garde des Sceaux, 20 septembre 1788 - 5 mai 1789.

Jérôme CHAMPION DE CICE, archevêque de Bordeaux, garde des Sceaux, 3 août 1789 - 20 novembre 1790.

François DUPORT-DUTERTRE, substitut du procureur-syndic de la commune de Paris, ministre de la Justice, 21 novembre 1790 - 22 mars 1792.

Jean-Marie ROLAND de la PLATIERE, 23 mars 1792 - 12 avril 1792.

Antoine DURANTHON, procureur général, syndic du département de la Gironde, ministre de la Justice, 13 avril 1792 - 2 juillet 1792.

Etienne DE JOLY, secrétaire de la commune de Paris, ministre de la Justice, 3 juillet 1792 - 9 août 1792.

I^{re} REPUBLIQUE ET CONSULAT (1^{er} octobre 1791 - 17 mai 1804)

Georges Jacques DANTON, 11 août 1792 - 22 septembre 1792.

François DE NEUFCHATEAU, 6 octobre 1792.

Dominique-Joseph GARAT, 9 octobre 1792 - 20 mars 1793.

Louis GOHIER, 20 mars 1793 - 25 octobre 1795.

(Du 20 avril 1794 au 5 septembre 1795 une commission exécutive remplace le ministre de la Justice.)

Philippe MERLIN dit MERLIN DE DOUAI, 30 octobre 1795 - 5 janvier 1796.

Jean GENISSIEUX, 5 janvier 1796 - 3 avril 1796.

Merlin DE DOUAI, 5 avril 1796 - 4 septembre 1797.

Charles LAMBRECHTS, 4 septembre 1797 - 14 juin 1799.

Jean CAMBACERES, duc de Parme, 14 juin 1799 - 9 novembre 1799.

André ABRIAL, 9 novembre 1799 - 14 septembre 1802.

Claude Ambroise REGNIER, duc de Massa, Grand Juge, 14 septembre 1802 - 18 mai 1804.

I^{er} EMPIRE (18 mai 1804 - 31 mars 1814)

Claude Ambroise REGNIER, 18 mai 1804 - 19 novembre 1813.

Comte Louis MOLE, de l'Académie française, 19 novembre 1813 - avril 1814.

I^{re} RESTAURATION ET CENT JOURS (3 mai 1814 - 22 juin 1815)

Pierre HENRION DE PENSEY, garde des Sceaux, 13 avril 1814 -
13 mai 1814.

Vicomte Charles DAMBRAY, chancelier et garde des Sceaux,
13 mai 1814 - 22 mars 1815.

Jean CAMBACERES, 20 mars 1815 - 22 juin 1815.

LOUIS XVIII (8 juillet 1815 - 16 septembre 1824)

Baron Etienne PASQUIER, chancelier, 9 juillet 1815.

Marquis François DE BARBE-MARBOIS, garde des Sceaux,
23 septembre 1815 - 6 mai 1816.

Vicomte Charles DAMBRAY, 7 mai 1816 - 18 janvier 1817.

Baron Etienne PASQUIER de l'Académie française, 19 jan-
vrier 1817 - 28 décembre 1818.

Comte Pierre DE SERRE, 29 décembre 1818 - 13 décembre 1821.

Comte Charles DE PEYRONNET, 14 décembre 1821 - 16 septem-
bre 1824.

CHARLES X (16 septembre 1824 - 2 août 1830)

Vicomte Charles DAMBRAY, chancelier, 16 septembre 1824 -
16 décembre 1829.

Comte Charles DE PEYRONNET, garde des Sceaux, 16 septem-
bre 1824 - 5 janvier 1828.

Comte Joseph PORTALIS, 5 janvier 1828 - 13 mai 1829.

Pierre BOURDEAU, 14 mai 1829 - 8 août 1829.

Jean COURVOISIER, 8 août 1829 - 18 mai 1830.

Marquis DE PASTORET, chancelier, 16 décembre 1829 - 2 août
1830.

Jean DE CHANTELAUZE, garde des Sceaux, 19 mai 1830 - 2
août 1830.

LOUIS-PHILIPPE (9 août 1830 - 24 février 1848)

Jacques DUPONT DE L'EURE, garde des Sceaux, 11 août 1830 - 26 décembre 1830.
Joseph MERILHOU, 27 décembre 1830 - 12 mars 1831.
Félix BARTHE, 12 mars 1831 - 4 avril 1834.
Jean PERSIL, 5 avril 1834 - 21 février 1836.
Jean SAUZET, 22 février 1836 - 5 septembre 1836.
Jean PERSIL, 6 septembre 1836 - 14 avril 1837.
Félix BARTHE, 15 avril 1837 - 12 mai 1839.
Baron Etienne PASQUIER, chancelier, 27 mai 1837 - 24 février 1848.
Jean TESTE, 12 mai 1839 - 1^{er} mars 1840.
Alexandre VIVIEN, 1^{er} mars 1840 - 28 octobre 1840.
Nicolas MARTIN DU NORD, 29 octobre 1840 - 13 mars 1847.
Michel HEBERT, 14 mars 1847 - 24 février 1848.

II^e REPUBLIQUE [*] (24 février 1848 - 1^{er} décembre 1852)

Isaac CREMIEUX, 24 février 1848.
Eugène BETHMONT, 28 juin 1848.
Alexandre MARIE DE SAINT-GEORGES, 15 juillet 1848.
Odilon BARROT, 20 décembre 1848.
Eugène ROUHER, 31 octobre 1849.
Paul DE ROYER, 24 janvier 1851.
Eugène ROUHER, 10 avril 1851.
Alfred DAVIEL, 1^{er} novembre 1851.
Eugène ROUHER, 3 décembre 1851.
Jacques ABBATUCCI, 22 janvier 1852.

SECOND EMPIRE (2 décembre 1852 - 4 septembre 1870)

Paul DE ROYER, 16 novembre 1857.
Claude DELANGLE, 5 mai 1859.
Pierre BAROCHE, 23 juin 1863.
Jean-Baptiste DUVERGIER, 17 juillet 1869.
Emile OLLIVIER, de l'Académie française, 2 janvier 1870.
Michel GRANDPERRET, 9 août 1870.

(*) Avec LOUIS-PHILIPPE disparaît le titre, devenu purement honorifique, de chancelier. Il n'y a plus désormais que des gardes des Sceaux, ministres de la Justice, qui se succèdent régulièrement. Nous n'indiquons donc que la date de leur prise de fonction.

III^e REPUBLIQUE (4 septembre 1870 - 11 juillet 1940)

Isaac CREMIEUX, 4 septembre 1870.
Jules DUFAURE, 19 février 1871.
Jean ERNOUL, 25 mai 1873.
Octave DEPEYRE, 26 novembre 1873.
Adrien TAILHAND, 22 mai 1874.
Jules DUFAURE, 10 mars 1875.
Louis MARTEL, 12 décembre 1876.
Duc Jacques DE BROGLIE, 16 mai 1877.
François LE PELLETIER, 23 novembre 1877.
Jules DUFAURE, 13 décembre 1877.
Philippe LE ROYER, 4 février 1879.
Jules CAZOT, 28 décembre 1879.
Gustave HUMBERT, 30 janvier 1882.
Pierre DEVES, 7 août 1882.
Félix MARTIN-FEUILLEE, 27 février 1883.
Henri BRISSON, 6 avril 1885.
Charles DEMOLE, 7 janvier 1886.
Jean SARRIEN, 11 décembre 1886.
Charles MAZEAU, 30 mai 1887.
Armand FALLIERES, 30 novembre 1887.
Jean-Baptiste FERROUILLAT, 3 avril 1888.
Jean GUYOT-DESSAIGNES, 5 février 1889.
François THEVENET, 22 février 1889.
Armand FALLIERES, 17 mars 1890.
Louis RICARD, 27 février 1892.
Léon BOURGEOIS, 6 décembre 1892.
Jules DEVELLES, 12 mars 1893 par intérim.
Léon BOURGEOIS, 13 mars 1893.
Eugène GUERIN, 4 avril 1893.
Antonin DUBOST, 3 décembre 1893.
Eugène GUERIN, 30 mai 1894.
Jacques TRARIEUX, 26 janvier 1895.
Louis RICARD, 1^{er} novembre 1895.
Jean Baptiste DARLAN, 29 avril 1896.
Victor MILLIARD, 2 décembre 1897.
Jean SARRIEN, 28 juin 1898.
Georges LEBRET, 1^{er} novembre 1898.
Ernest MONIS, 22 juin 1899.

Ernest VALLE, 7 juin 1902.
Joseph CHAUMIE, 24 janvier 1905.
Jean SARRIEN, 14 mars 1906.
Jean GUYOT-DESSAIGNE, 25 octobre 1906.
Aristide BRIAND, 4 janvier 1908.
Louis BARTHOU, de l'Académie française, 24 juillet 1909.
Théodore GIRARD, 3 novembre 1910.
Antoine PERRIER, 2 mars 1911.
Jean CRUPPI, 27 juin 1911.
Aristide BRIAND, 14 janvier 1912.
Louis BARTHOU, de l'Académie française, 21 janvier 1913.
Antony RATIER, 22 mars 1913.
Jean-Baptiste BIENVENU-MARTIN, 9 décembre 1913.
Alexandre RIBOT, 9 juin 1914.
Jean-Baptiste BIENVENU-MARTIN, 13 juin 1914.
Aristide BRIAND, 26 août 1914.
René VIVIANI, 29 octobre 1915.
Raoul PERET, 12 septembre 1917.
Louis NAIL, 16 novembre 1917.
Gustave LHOPITEAU, 20 janvier 1920.
Laurent BONNEVAY, 16 janvier 1921.
Louis BARTHOU, de l'Académie française, 15 janvier 1922.
Maurice COLRAT, 5 octobre 1922.
Edmond LEFEBVRE DU PREY, 29 mars 1924.
Antony RATIER, 9 juin 1924.
René RENOULT, 14 juin 1924.
Théodore STEEG, 17 avril 1925.
Anatole DE MONZIE, 11 octobre 1925.
Camille CHAUTEMPS, 29 octobre 1925.
René RENOULT, 28 novembre 1925.
Pierre LAVAL, 9 mars 1926.
Maurice COLRAT, 19 juillet 1926.
Louis BARTHOU, de l'Académie française, 23 juillet 1926.
Lucien HUBERT, 3 novembre 1929.
Théodore STEEG, 21 février 1930.
Raoul PERET, 2 mars 1930.
Henry CHERON, 17 novembre 1930.
Léon BERARD, 27 janvier 1931.
Paul REYNAUD, 20 février 1932.
René RENOULT, 3 juin 1932.

Abel GARDEY, 18 décembre 1932.
Eugène PENANCIER, 31 janvier 1933.
Albert DALIMIER, 26 octobre 1933.
Eugène RAYNALDY, 26 novembre 1933.
Eugène PENANCIER, 30 janvier 1934.
Henry CHERON, 9 février 1934.
Henri LEMERY, 15 octobre 1934.
Georges PERNOT, 8 novembre 1934.
Léon BERARD, de l'Académie française, 7 juin 1935.
Yvon DELBOS, 24 février 1936.
Marc RUCART, 4 juin 1936.
Vincent AURIOL, 22 juin 1937.
Cesar CAMPINCHI, 18 janvier 1938.
Marc RUCART, 13 mars 1938.
Paul REYNAUD, 10 avril 1938.
Paul MARCHANDEAU, 1^{er} novembre 1938.
Georges BONNET, 13 septembre 1939.
Albert SEROL, 21 mars 1940.
Charles FREMICOURT, 16 juin 1940.

GOUVERNEMENT DE VICHY (11 juillet 1940 - 22 août 1944)

ALIBERT, 12 juillet 1940.
Joseph BARTHELEMY, 27 janvier 1941.
Maurice GABOLDE, 26 mars 1943.

COMITE FRANÇAIS DE LIBERATION NATIONALE (siégeant à Londres)

René CASSIN, 26 septembre 1941.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA REPUBLIQUE

a) Alger

Jules ABADIE, 7 juin 1943.
François DE MENTHON, 4 septembre 1943.

b) Paris

François DE MENTHON, septembre 1944.
Pierre-Henri TEITGEN, 30 mai 1945.
Paul RAMADIER, 16 décembre 1946.

IV^e REPUBLIQUE (1947 - 1958)

André MARIE, 22 janvier 1947.
Robert LECOURT, 26 juillet 1948.
André MARIE, 11 septembre 1948.
Robert LECOURT, 14 février 1949.
René MAYER, 28 octobre 1949.
Edgar FAURE, de l'Académie française, 10 août 1951.
Léon MARTINAUD-DEPLAT, 20 janvier 1952.
Paul RIBEYRE, 28 juin 1953.
Emile HUGUES, 19 juin 1954.
GUERIN DE BEAUMONT, 3 septembre 1954.
Emmanuel TEMPLE, 20 janvier 1955.
Robert SCHUMAN, 23 février 1955.
François MITTERRAND, 1^{er} février 1956.
Edouard CORNIGLION MOLINIER, 13 juin 1957.
Robert LECOURT, 6 novembre 1957.

V^e REPUBLIQUE

Michel DEBRE, 1^{er} juin 1958.
Edmond MICHELET, 8 janvier 1959.
Bernard CHENOT, 24 août 1961.
Jean FOYER, 15 avril 1962.
Louis JOXE, 7 avril 1967.
René CAPITANT, 31 mai 1968.
Jean-Marcel JEANNENEY, 28 avril 1969 (intérimaire).
René PLEVEN, 22 juin 1969.
Jean TAITTINGER, 5 avril 1973.
Jean LECANUET, 28 mai 1974.
Olivier GUICHARD, 27 août 1976.
Alain PEYREFITTE, de l'Académie française, 30 mars 1977.

